



TAXE D'HABITATION : Renseignements extraits du rôle général 2014

1386 bis TH

Direction : 160 CHARENTE
Commune : 024 AUSSAC-VADALLE

19/11/2014

I. LOCAUX TAXES A LA TAXE D'HABITATION COMPRIS DANS LE RÔLE GENERAL	Nombre de locaux taxés		Nombre d'articles du rôle correspondants	Valeur locative brute revalorisée pour 2014	
	THP	THE, THS		Total	Dont bases exonérées
TH	1	2	3	4	5
1. Ensemble des locaux et dépendances imposables	230	24	240	549 027	54 313
2. Locaux exceptionnels	0	0	0	0	0
3. Autres locaux et dépendances bâties (ligne 1 - ligne 2)	230	24	240	549 027	54 313
4. Dépendances bâties					
a. Rattachées au local d'habitation (imposition globale)	8	1	9	5 415	0
b. Non rattachées au local d'habitation (art TH distinct)	0	1	1	269	0
5. Locaux d'habitation proprement dits [ligne 3 - (ligne 4a + 4b)]	222	22	Total art. THP 219	543 343	54 313
6. Locaux d'habitation imposés en sus du premier sous un même article	3	2	7. Valeur locative moyenne ressortant du rôle général de 2014	> 2 288	8. Nb locaux art. 55 loi SRU 0
THLV					
9. Logements vacants Imposés à la THLV sur délibération de la commune		0			
10. Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de l'EPCI		0			

II. VLM, BASES EXONERÉES ET BASES NETTES D'IMPOSITION TAXÉES AU PROFIT DE :					
	1 - Commune	2 - Syndicats	3 - Intercommunalité*	4 - VL des THS	
VL moyenne	(I) 2 310	(I)	(I) 2 369		
VL moyenne retenue / abat	(II)	(II)	(II) 2 369		
Base nette imposée ou dégrégée	454 611		455 023		47 427
Base nette sans ajustement	465 256		464 498		
Base nette exo TSE	3 203				
Bases brutes exo ZRR	Exo M1	Exo M2	Exo M3	Total	

	Commune			Intercommunalité*		
	Quotité avant ajustement 1	Quotité ajustée 2	% 3	Quotité avant ajustement 4	Quotité ajustée 5	% 6
1. Abattement général à la base	€ NON VOTE	€		€ NON VOTE	€	
2. Abattement pour 1 personne à charge	231	304	10	237	302	10
3. Abattement pour 2 personnes à charge	462	608	10	474	604	10
4. Abattement pour 3 personnes à charge	809	1 038	15	829	1 033	15
5. Abattement supp. par pers. à ch. à partir de la 4 ^e	347	430	15	355	429	15
6. Abattement spécial à la base	NON VOTE	106		NON VOTE	95	
7. Abattement spécial handicapé	NON VOTE			NON VOTE		

IV. REPARTITION DES ARTICLES DU RÔLE EN FONCTION DU NOMBRE DE PERSONNES A CHARGE									
Nb. d'art du rôle	Afférent aux résidences secondaires 1	Afférents aux dépendances principales isolées 2	Afférents aux résidences principales avec :						
			0 pers. à charge 3	1 pers. à charge 4	2 pers. à charge 5	3 pers. à charge 6	4 pers. à charge 7	5 pers. et + à charge 8	
1. Imposés ou dégrégés	21	0	113	35	36	5	1	0	190
2. Exonérés		0	26	1	1	1	0	0	29

A. Abattement général à la base		Commune		Intercommunalité*		Syndical(s) 3	TSE 4
		1	2	3	4		
A. Abattement général à la base							
- Nombre d'articles du rôle							
- Total des abattements							
B. Abattement pour charges de famille							
a. Personnes des deux premiers rangs (1 ^{re} et 2 ^{re} pers.)							
b. Personnes à partir du 3 ^{re} rang (3 ^{re} pers. et au-delà)							
C. Abattement spécial à la base							
- Nombre de contribuables remplissant les conditions pour en bénéficier en 2014							
- Total des abattements appliqués dans le rôle de 2014							
D. Abattement spécial handicapé							
- Nombre de contribuables remplissant les conditions pour en bénéficier en 2014							
- Total des abattements appliqués dans le rôle de 2014							

Tranches de cotisations (en euros)	Nombre d'articles du rôle	Cotisations mises en recouvrement au profit des collectivités ci-après (total des col. 3 à 4)	Répartition des cotisations brutes par collectivité		Frais et prélèvements
			Communes Syndicats et TSE	Intercommunalités*	
	1	2	3	4	5
De 0 à 11	30	0	0	0	0
De 12 à 99	3	189	149	40	4
De 100 à 199	13	2 092	1 650	442	31
De 200 à 299	33	8 391	6 629	1 762	125
De 300 à 399	57	19 897	15 721	4 176	247
De 400 à 499	42	18 511	14 628	3 883	199
De 500 à 599	21	11 369	8 986	2 383	171
De 600 à 699	21	13 237	10 460	2 777	152
De 700 à 799	7	5 223	4 127	1 096	77
De 800 à 899	4	3 286	2 597	689	33
De 900 à 999	2	1 953	1 543	410	42
1000 et plus	7	9 305	7 353	1 952	479
TOTAL	240	93 453	73 843	19 610	1 560

VII. EXONERATIONS/DEGREVEMENTS D'OFFICE (THP, THE), NON-VALEURS (THP, THE, THS) ET ARTICLES NULS						
		Code	Nombre d'articles THP	Nombre d'articles THE, THS	Degrèvements Plafonnements	Bases nettes (l. 1 à 5) / Réductions (l. 6 à 7)
1. Exonération DOM (art 332 Ann. II)		ED				
2. Exonérations		EX	29			49 713
{ a. commune Dont exo droit acquis 2013			3			6 190
b. intercommunalité*						49 999
3. Exonération TSE local HLM/SEM		EX		1		3 203
4. Cotisations brutes nulles (articles nuls)			1			
5. Degrèvements totaux : gestionnaires		DT				
6. Plafonnements		PA				
Art. 1414 A		PA	7		1 744	418
Taux global 2000 corrigé (2014 May):		PA				
15,43		PA	15		2 246	1 945
d. A partiel réduit		PA	1		266	57
e. A non-valeur						
7. Non-valeurs		NV				
8. TOTAUX			23		4 256	11
						2 420

VIII. NOMBRE D'ARTICLES DU RÔLE COMPORTANT						
Une valeur brute positive		Une valeur locative nette pour les articles imposés			La délivrance d'un avis d'impôt	Un (des) local(aux) susceptibles(s) d'être exonéré(s) de TSE
Articles imposés	Articles exonérés	Commune	Intercommunalité*			
1	2	3	4		5	6
211	29	210	210		207	1

IX. TAUX ET PRODUITS PAR COLLECTIVITE						
	Taux d'imposition 1	Taux 2013 2	Nombre d'articles TH 3	Montant réel TH 4	Nombre d'articles THLV 5	Montant réel THLV 6
1. Commune	16,11000	16,11000		73 231		73 237
2. Syndicat de communes (taux global)						
3. Intercommunalité*	4,31000	4,31000		19 610		19 611
4. TSE	0,13400	0,15900		612		621
5. TSE Autres						
6. Frais (THP, THE)			219	844		
7. Frais (THS)			21	296		
8. Frais à 8% (THLV)						
9. Prél (art. 1641-I-B-3)	0,2 %		5	67		
10. Prél (art. 1641-I-B-3)	1,2 %		3	208		
11. Prél (art. 1641-I-B-3)	1,7 %					
12. Prél Supplémentaire (THS)	1,5 %		21	145		
13. TOTAL			240	95 013		

(*) Communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, métropoles.